



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE JEUDI 22 JANVIER 2026 À 7H51 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

Les conseillers et la conseillère présent(e)s :

Alex Gagné, siège no 1
Vicky Bombardier, siège no 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4

Les conseillers et la conseillère absent(e)s :

Dany St-Amant, siège no 5
Julien Bussièrès, siège no 6

Est également présente :

M^e Julie Waite, directrice générale adjointe et greffière

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil municipal le 20 janvier 2026, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, greffière

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Pierre Tétrault déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. EMBAUCHE D'UN AGENT EN LOISIRS – SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE
5. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTE (TRANS-APPEL)
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

024-26-01-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE »

025-26-01-22 EMBAUCHE D'UN AGENT EN LOISIRS – SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE

ATTENDU QUE la Ville veut créer le poste d'agent en loisirs au Service des loisirs et par conséquent, pourvoir cedit poste;

ATTENDU QUE des candidats ont posé leur candidature à ce poste et des entrevues ont été tenues avec certains d'entre eux;

ATTENDU QUE la candidature de monsieur David Bernier a été retenue par le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt créer le poste d'agent en loisirs du Service des loisirs;

QUE la Ville embauche monsieur David Bernier à compter du 26 janvier 2026 au poste d'agent en loisirs du Service des loisirs;

QUE la période de probation de monsieur Bernier soit d'une année à compter du 26 janvier 2026 et que les autres conditions d'embauche soient celles prévues à son entente d'embauche et subsidiairement au Manuel des employés de la Ville de Valcourt qui lui sont applicables, le cas échéant.

ADOPTÉE »

026-26-01-22 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ (TRANS-APPEL)

ATTENDU l'entente annuelle de service de transport adapté avec l'organisme Trans-Appel Inc. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte que la Ville de Windsor soit désignée comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente et qu'elle délègue à Trans-Appel Inc. l'organisation du service de transport adapté;

QUE la tarification des déplacements des personnes admissibles soit fixée, pour l'année 2026, à 4 \$ pour un déplacement local et à 9 \$ pour un déplacement hors territoire (vers Sherbrooke);

D'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2026 et de payer la contribution municipale établie à 7,54 \$ par personne, pour un montant total de 16 738.80,00 \$.

ADOPTÉE »



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’est posée.

027-26-01-22 LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée;

La séance est levée à 7H57.

ADOPTÉE »

Pierre Tétrault, Maire

M^e Julie Waite, Greffière